

PLUi de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach

Règlement graphique – NOMENCLATURE des zones et secteurs – avril 2019

Zone	Secteur	Vocation
UA	-	Centre ancien : habitat, équipements publics, services et activités
	UAi	Secteur concerné par l'atlas des zones inondables (à rajouter au zonage)
UAa	-	Centre ancien de Neuf-Brisach : habitat, équipements publics, services et activités
UB	-	Quartiers périphériques : fonction principales habitat (équipements publics, activités et services admis)
	UBi	Secteur concerné par l'atlas des zones inondables (à rajouter au zonage)
UC	UCa	Secteur spécifique à l'urbanisation de l'Île du Rhin
	UCb	Secteurs voués à la restauration, l'hébergement touristique et aux loisirs
	UCc	Secteurs spécifiques aux campings
	UCd	Autres activités (très restrictifs)
UE	-	Équipements d'intérêt collectif et services publics
UF	UFc	Infrastructure - canal
	UFe	Infrastructure – sites de production, distribution et transport d'énergie électrique, hydraulique et renouvelable (notamment projet photovoltaïque)
UJ	-	Zone de jardins (avec piscines)
UX	UXa	Secteur spécialisé industrie
	UXb	Secteur spécialisé commerce
	UXc	Secteur spécialisé artisanat
	UXd	Secteur spécialisé services
	UXf	Secteur mixte industrie et logistique
	UXg	Secteur mixte commerce, artisanat et services
	UXk	Secteur dévolu aux scieries et entreprise de valorisation des produits de la filière bois
	UXs	Secteur dévolu au stockage de bois à l'air libre en zone d'activités
1AUa	-	Zone d'extension urbaine (avec phasage interne 1, 2, 3, 4 d'ouverture à l'urbanisation)
2AUa	-	Zone de réserve foncière urbaine (mécanisme de permutation possible avec la zone 1AUa)
2AUc	-	Zone de réserve foncière destinée au développement des activités touristiques et de loisirs
1AUe	-	Zone d'extension destinée à des équipements d'intérêt collectif et services publics
2AUe	-	Zone de réserve foncière destinée à des équipements d'intérêt collectif et services publics
1AUx	1AUxg	Zone d'extension destinée à des activités de commerce, artisanat et services
2AUx	-	Zone de réserve foncière pour des activités économiques
3AU	-	Zone de réserve foncière sur le très long terme (au-delà du présent PLUi)
3AUi	-	Zone de réserve foncière sur le très long terme concerné par l'atlas des zones inondables

Zone	Secteur	Vocation
A	-	Zone agricole A à constructibilité limitée (installations éphémères, système d'irrigation, crips, etc.)
	Aa	Secteur agricole constructible avec logement
	Aai	Sous-secteur Aa concerné par l'atlas de zones inondables
	Ab	Secteur agricole constructible sans logement
	Abi	Sous-secteur Ab concerné par l'atlas de zones inondables
	Ac	Secteur réservé aux plateformes de compostage
	Ad	Secteur réservé aux silos de collecte des céréales
	Ae	Secteur réservé aux centres équestres
	Aei	Sous-secteur Ae concerné par l'atlas de zones inondables
	Af	Secteur de vergers, avec local arboricole
	Ap	Secteur réservé aux piscicultures
	Ai	Secteur agricole inondable (atlas des zones inondables)
	Av	Secteur de vergers, maraichage, horticulture, floriculture, etc. avec vente directe
	N	-
Na		Secteur réservé aux stations d'épuration
Nb		Secteur réservé à une installation technique d'intérêt général ou collectif (château, pompage ou relevage d'eau, téléphonie mobile, etc.)
Nc		Secteur réservé aux abris de chasse existants
Nd		Secteur réservé aux déchetteries, bassins d'orage ou de rétention des eaux
Ne		Secteur réservé à des équipements publics de plein air (constructibilité limitée)
Nei		Sous-secteur Ne concerné par l'atlas de zones inondables
Nf		Secteur de stockage à l'air libre de matériaux inertes et déchets végétaux
Ng		Secteur graviérable existant (arrêté préfectoral) ou en cours d'autorisation si extension
Ngm		Projet de renaturation de la gravière en vue de sa transformation en parc de loisirs (Maïkan)
Nh		Secteur réservé aux gîtes (hébergement touristique)
Ni		Secteur naturel concerné par l'atlas des zones inondables
Nj		Secteur de jardin permettant l'implantation d'abris de jardin (sans piscine)
Nji		Sous-secteur Nj concerné par l'atlas de zones inondables
NL		Secteur voué à des abris de pêche avec restauration et organisation d'événements festifs
NLi		Sous-secteur NL concerné par l'atlas de zones inondables
Nm		Secteur destiné à la réalisation d'un parc de loisirs (Maïkan)
Np		Secteur réservé aux abris de pêche (40m ² maximum)
Npi		Sous-secteur Np concerné par l'atlas de zones inondables
Nr		Secteur délimitant les remparts de Neuf-Brisach